



Passage d'huissier à mon domicile

Par **elise24**, le **18/05/2017** à **17:46**

Bonjour,rnJ'ai effectué un crédit auprès de l'ADIE il y a env 5 ans. J' n'ai pu a l'époque tout rembourser car l'activité n'a pas marché.rnJ' ai été contacté par un cabinet d'huissier l'année dernière et j'avais commencer a rembourser 50€ par mois.rnJ'ai du arrêter les remboursement car ma situation a changer et depuis je suis au RSA.rnJ'ai reçu un mail m'indiquant le passage d'un huissier a mon domicile dans 1 semaine env.rnMa dette est de 407€.rnla raison de la venue de l'huissier n'est pas préciser dans le courrier reçu par mail.rnQue dois-je faire?rnMerci par avance

Par **amajuris**, le **18/05/2017** à **17:56**

bonjour,rnsi vous avez une dette, la raison du passage de l'huissier me semble évidente, il va vous demander de payer ce que vous devez à l'organisme de crédit.rnde puis 5 ans, si votre créancier n'a pas fait de procédure judiciaire, il n'a pas de titre exécutoire, votre dette est prescrite (prescription au bout de 2 ans).rnsans titre exécutoire, l'huissier n'a aucun pouvoir.rnsi vous voyez l'huissier, demander son titre exécutoire, à défaut dîtes lui que votre dette est prescrite, surtout ne payer rien, ne reconnaissez rien car vous faites tomber la prescription.rnsalutations

Par **morobar**, le **18/05/2017** à **18:12**

Attention la prescription n'est pas celle indiquée, car on évoque un crédit professionnel et non de consommation.rnSi tel est bien le cas, la prescription est de 5 ans à partir du dernier

paiement.

Par **elise24**, le **19/05/2017** à **11:18**

Merci pour vos réponse.
D'accord donc je pense que la dette d'après ce qui est marquée elle n'est pas prescrite car j'ai effectuée 4 remboursements à l'huissier l'année dernière. Mais si je comprend tout vu qu'il n'y a pas de titre exécutoire en gros je remercie l'huissier de s'être déplacé pour me dire bonjour et je m'arrête là?